

REGLEMENT SPORTIF

6H-3H ROLLER ROSIERES TROYES AUBE GRAND EST

L'Association Roller Sports Troyes organise les 6h-3h Roller Rosières Troyes Aube Grand Est.

Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du roller datant de moins d'un an est demandé à tous les participants. Seules les licences FFRS pourront dispenser les participants de ce certificat. Chaque participant est couvert par le contrat d'assurance de l'organisateur nous vous conseillons néanmoins de souscrire un contrat d'assurance individuel accident.

Toute inscription non réglée dans les 10 jours sera annulée.
Le dossier de l'équipe devra être complet avant le retrait des dossards.

Chaque équipe doit se présenter avec un **chèque de caution** de 60€ (solos) et 200€ (équipes) pour la location de la (des) des puce(s) ou **une pièce d'identité**.

Chaque équipier de -18 ans doit fournir une **autorisation parentale**. **Un adulte sera responsable de l'équipe**.

Type et principe de l'épreuve	C'est une course à roller, solo, duo ou par équipe de 3 à 6 participants. Le but est de parcourir le maximum de tours possibles pour effectuer la plus longue distance sur une durée de 6h non-stop (ou 3h non-stop). Elle est indépendante de toute autre compétition.
Parcours/ aménagements	Une boucle fermée et sécurisée de 2.560 kilomètres autour du campus de l'Université de Technologie de Troyes. Le circuit fait l'objet d'un arrêté municipal. Nous disposons d'un lieu abrité à proximité pour les remises des dossards, puces et la cérémonie de remise des récompenses. Nous proposons un ravitaillement sécurisé sur le bord du circuit.
Sécurité	L'équipe organisatrice s'engage à mettre en place toutes les dispositions nécessaires concernant la sécurité des participants, spectateurs, bénévoles et des infrastructures. Présence de signaleurs conformément à la législation en cours et mise en place d'un dispositif de secours en conformité avec l'arrêté officiel du parcours pour toute la durée de l'épreuve. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, détérioration d'effets personnels des compétiteurs et spectateurs causés par un tiers. Les participants sont responsables de la surveillance de leurs effets personnels. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel personnel. La course est ouverte uniquement aux disciplines de la Fédération Française de Roller et Skateboard (roller en ligne, quad, skateboard, longboard, taille de roues jusqu'à 125 cm autorisées (100 cm pour le 3h jeunes). Les freins sont acceptés. L'ensemble des dispositions fédérales d'équipement des patineurs s'applique : le port du casque est obligatoire (tout patineur qui enlève son casque avant la fin de son tour verra son tour annulé), les protections recommandées. Les patineurs doivent savoir patiner et freiner, tout patineur représentant un danger pour lui-même ou les autres pourra être mis hors course par l'organisation, vrais débutants s'abstenir. Les patineurs ne devront en aucun cas circuler à contre sens.

Droit à l'image	Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur de l'évènement, ainsi que par ses ayants droits tels que partenaires et médias, des images et des photos prises à l'occasion de l'évènement, sur lesquelles ils pourraient apparaître. Cette exploitation est autorisée sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.		
Catégories 6h	Catégorie	Catégorie FFRS	Nombre de participants & sexe
	Solo Homme	À partir de senior (2007 et avant pour 2026)	1 homme
	Solo Femme	À partir de senior (2007 et avant pour 2026)	1 femme
	Duo Homme	À partir de U19 (2008 et avant pour 2026)	2 hommes
	Duo Femme	À partir de U19 (2008 et avant pour 2026)	2 femmes
	Duo Mixte	À partir de U19 (2008 et avant pour 2026)	2 patineurs 1 homme & 1 femme
	Equipe Homme & Mixte	A partir de U14 (2013 et avant pour 2026)	3 à 6 patineurs Tous des hommes ou des hommes et des femmes
	Equipe Femme	À partir de benjamin (2015 et avant pour 2026)	3 à 6 patineurs Tous des femmes
	Equipe Juniors	Benjamin et cadet (U12, U13, U14, U15 (de 2015 à 2012 pour 2026)	3 à 6 patineurs et 1 adulte minimum sur le site pour les encadrer Pas de distinction de sexe
	Equipe Vétérans	35 ans et + (1990 et avant pour 2026)	3 à 6 patineurs Pas de distinction de sexe
	Quad	Dépend du nombre de patineurs (cf catégories ci-dessus)	Solo, duo, équipe, classement commun
	Longboards	Dépend du nombre de patineurs (cf catégories ci-dessus)	Solo, duo, équipe, classement commun
	<u>Précision par rapport à la date limite équipe jeune :</u> Les mineurs sont admissibles en équipe jeune à partir de l'âge de 11 ans dans l'année 2026 (catégorie benjamin, U12) + autorisation parentale.		
	<u>Précision par rapport à la date limite autres équipes 3 à 6 patineurs :</u> Les mineurs sont admissibles dans ces équipes à partir de l'âge de 13 ans dans l'année 2026 (catégorie cadet, U14) + autorisation parentale.		
Catégories 3h jeunes	Equipe garçons & mixte	Poussins, benjamins, cadets U10, U11, U12, U13, U14, U15 (de 2012 à 2017, qui auront entre 09 et 14 ans dans l'année 2026)	3 à 6 patineurs Tous garçons ou Garçons et filles
	Equipe filles	Poussines, benjamins, cadettes U10, U11, U12, U13, U14, U15 (de 2012 à 2017, qui auront entre 09 et 14 ans dans l'année 2026)	3 à 6 patineurs Tous des filles

L'engagement	Il est fait uniquement par le chef d'équipe. Une équipe est composée de patineurs licenciés à la FFRS ou non. La tenue distinctive identique est à privilégier. Le nom de l'équipe est libre mais doit rester correct. L'organisateur a le droit de refuser un nom d'équipe. Le montant de l'engagement par équipier est fixé par l'organisateur. Le nombre maximum d'équipes engagées est défini par l'organisateur. L'inscription de l'équipe se fait via le site https://enduroller.fr/ Pas d'engagement sur place. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
Retrait dossards/puces	Le dossard doit être attaché sur la cuisse droite par 4 épingles à nourrice de manière à ce qu'il soit bien visible en toutes circonstances. La puce doit être portée à la cheville.
Départ	Le patineur qui effectuera le premier relais est choisi librement par son équipe. Le premier patineur de chaque équipe doit se présenter sur la ligne de départ équipé au moins 5 minutes avant celui-ci. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ. Le départ est donné sous la direction de l'organisateur. Les 1ers relayeurs peuvent faire 1 ou plusieurs tours à leur convenance.
Passage de témoin	Par équipe, il n'y a qu'un seul patineur en course. Les équipes disposent d'un témoin à se transmettre pour matérialiser le relai dans la zone de relais matérialisée par 2 repères. Les équipes sont libres de passer le relais quand elles le veulent et dans l'ordre des équipiers qu'elles souhaitent à l'intérieur de la zone défini précédemment. Les patineurs attendant le relais devront être positionnés sur le trottoir ou en retrait de la ligne matérialisée au sol pour ne pas encombrer la zone de relais.
Assistance	Chaque patineur est libre d'emporter en course, ce qu'il juge utile. Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance d'autres concurrents ou d'un agent de l'organisation dont c'est le rôle. Tout patineur en difficulté doit terminer son tour dans le sens de l'épreuve.
Juge arbitre (membre de l'organisation)	Il est le seul habilité à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course pour toute raison de sécurité qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt des participants. Avec les membres qui l'accompagnent, il assure la régularité de l'épreuve, valide les classements, traite les réclamations selon les termes du règlement fédéral.
Pénalités / Réclamations	Tous gestes antisportifs, toutes actions mettant en cause la sécurité des participants ou tous manquements au règlement sportif course signalé par un juge (signaleurs et membres de l'organisation), sont sanctionnés d'un tour de pénalité, et 3 tours si récidive. Seul le juge-arbitre (membre de l'organisation) peut disqualifier le patineur ou l'équipe complète en cas de faute grave. Le passage de témoin hors de la zone de relai entraîne pénalité pour l'équipe. Toute équipe présentant 2 concurrents avec 2 puces en même temps sur le parcours recevra une pénalité. Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe et doivent être faites auprès du chronométrateur.
Arrivée	La ligne d'arrivée est matérialisée selon les règles fédérales. L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après avoir effectué le temps de l'épreuve prévue de 6 heures. Pour le 6h, le dernier relai devra être effectué au plus tard avant les 10 dernières minutes de course. Le patineur qui prend le dernier relais et passe sous le portique d'arrivée avant l'heure officielle d'arrivée termine le tour en cours qui sera comptabilisé. En cas d'égalité de nombre de tours, l'heure d'arrivée réelle du dernier patineur de l'équipe est déterminante dans le classement général de l'épreuve. Relais libres jusqu'à la fin pour le 3h jeunes. La participation de l'ensemble des patineurs de l'équipe au dernier tour en tolérée à 2 conditions : seul le relayeur possède une puce, pas d'évolution en peloton pour aider son patineur.

Classement	Le comité d'organisation de l'épreuve dispose d'un système de comptage électronique par transpondeurs qui nécessite la location de puces à chaque patineur ou minimum 2 puces par équipe. Le pointage est réalisé grâce à un système de puces électroniques, sur la ligne d'arrivée lors de chaque passage. Le système délivrera un classement intermédiaire provisoire de l'ensemble des équipes engagées, qui sera affiché ou disponible en ligne et actualisé fréquemment. Le classement général de l'épreuve, par catégorie, après validation et officialisation par le jury (membre du comité d'organisation), sera diffusé et rendu public par le comité d'organisation. L'organisateur s'engage à diffuser les résultats sur le site internet et le facebook de la manifestation dans la semaine suivante.
Cérémonie de clôture	Le comité d'organisation de l'épreuve prévoit une cérémonie de clôture où seront mises à l'honneur les équipes participantes, les bénévoles en charge de l'organisation de l'épreuve et l'ensemble des partenaires. Dans chacune des catégories, l'équipe gagnante sera celle qui aura totalisé le plus de tours de circuit sur la durée de 6 heures.
Modification / annulation	L'organisateur de l'épreuve se réserve le droit d'annuler la manifestation par décision des autorités de tutelle : ministérielle, préfectorale, municipale, fédérale... en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents,... L'organisateur informera l'ensemble des participants et les acteurs concernés aussi rapidement que possible par tous moyens disponibles. L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement. L'organisateur remboursera ou restituera uniquement le montant des engagements perçus des participants. L'organisateur assumera l'ensemble des coûts associés à cette annulation auprès des services qu'il aura contractuellement sollicités.
Neutralisation sur intervention médicale	Le responsable médical de l'organisation peut demander une neutralisation exceptionnelle de la course si une intervention médicale importante sur le circuit est de nature à mettre en danger les participants et les personnes intervenants sur le lieu de l'accident. Cette demande est transmise au juge arbitre qui lui seul peut décider de cette neutralisation. Le juge arbitre prévient l'organisation et la décision est prise en commun accord. La décision est transmise au speaker qui en fait l'annonce. En cas de neutralisation temporaire de la course (cas de force majeure) les patineurs en piste sont stoppés après la ligne d'arrivée. Le dernier tour effectué est comptabilisé pour l'établissement du classement provisoire. Ils sont invités à regagner leurs boxes d'équipe respectifs par la sortie normale utilisée après chaque relais. Le chronométrage est arrêté au moment de l'arrivée de la 1ère équipe au classement provisoire. - Il reprend au signal du juge arbitre de relancer la course. Un nouveau départ sera redonné depuis la zone de relais (zone moquette). Le relayeur qui reprend la course doit être dans la zone attribuée à son équipe. Une annonce officielle devra être faite 5 min avant le départ, ce délai doit permettre la mise en place des relayeurs dans leurs zones de relais. Au signal du Juge arbitre le drapeau de départ est abaissé et la course reprend.

**Les organisateurs refuseront toute équipe qui ne répondrait pas à ces conditions.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.**